

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

professions de santé Question écrite n° 30676

#### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la question du maintien et du développement de la gynécologie médicale afin de répondre aux besoins essentiels et légitimes des femmes conformément à l'éthique et aux performances acquises dans notre pays par les professionnels de santé dans ce domaine. Aussi, il lui demande notamment de bien vouloir lui faire part de ses intentions et des mesures qu'elle entend mettre en place pour assurer le renouvellement des médecins dans cette discipline et la nomination de cadres d'enseignement hospitaliers et hospitalo-universitaires.

### Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le numerus clausus depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi hôpital, patient, santé, territoires (HPST).

#### Données clés

Auteur: M. Pierre Lasbordes

Circonscription: Essonne (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30676 Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 16 septembre 2008, page 7946 **Réponse publiée le :** 21 octobre 2008, page 9080